

## CAISSES PARTICIPANTES

### Caisse Desjardins De Lorimier

2040, boulevard Rosemont  
Montréal H2G 1T1

514 376-7676 ou 1 877 335-7676

### Caisse Desjardins de Mercier-Rosemont

6955, rue Jean-Talon Est  
Montréal H1S 1N2

514 254-4586

### Caisse populaire Desjardins Mont-Rose – Saint-Michel

4565, rue Jean-Talon Est  
Montréal H1S 3H6

514 725-5050

### Caisse Desjardins Préfontaine-Hochelaga

3211, rue Rachel Est  
Montréal H1W 1A3

514 521-2102

### Caisse populaire Desjardins de Rosemont

2597, rue Beaubien Est  
Montréal H1Y 1G4

514 728-4531

### Caisse populaire Desjardins Saint-Ambroise

1250, rue Beaubien Est  
Montréal H2S 1T9

514 274-9343

[www.desjardins.com](http://www.desjardins.com)



## DEMANDES DE FINANCEMENT

Les demandes de financement doivent être adressées à la CDEC Rosemont–Petite-Patrie.

Le personnel de la CDEC peut vous accompagner tout au long de la phase de démarrage de votre entreprise ainsi que lors de l'élaboration, de la réalisation et de l'établissement de votre projet.



514 723-0030

6224, rue Saint-Hubert, Montréal, H2S 2M2  
info@cdec-rpp.ca

[www.cdec-rpp.ca](http://www.cdec-rpp.ca)

Caisse De Lorimier

Caisse de Mercier-Rosemont

Caisse populaire Mont-Rose – St-Michel

Caisse Préfontaine-Hochelaga

Caisse populaire de Rosemont

Caisse populaire St-Ambroise



# CRÉAVENIR

PROGRAMME DE SOUTIEN  
À L'ENTREPRENEURIAT JEUNESSE  
DE DESJARDINS

Vous êtes âgés entre 18 et 35 ans?  
Vous avez un projet d'affaires en phase de prédémarrage ou de démarrage?  
Vous êtes en affaires depuis peu?

Le programme **CRÉAVENIR** peut vous donner UN COUP DE POUCE!

Les caisses Desjardins de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie sont fières d'allouer un montant de **150 000 \$** pour soutenir les jeunes dans leurs initiatives entrepreneuriales et dans la création d'emplois au cours des trois prochaines années.



**CRÉAVENIR** Desjardins Rosemont–La Petite-Patrie est un nouvel outil de financement créé pour appuyer les initiatives locales et permettre au milieu de se prendre en main.

En coopération avec la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) Rosemont–Petite-Patrie, les caisses Desjardins de l'arrondissement se sont unies afin d'investir dans un fond commun : Créavenir Desjardins Rosemont–La Petite-Patrie.

**CRÉAVENIR** Desjardins Rosemont–La Petite-Patrie s'inspire de l'approche financière alternative. À cet égard, il privilégie des attitudes d'ouverture et de confiance envers de jeunes entrepreneurs qui ont du potentiel en leur offrant un soutien financier, un accès facilité au crédit et un accompagnement professionnel.



Un montant de 150 000 \$ est disponible pour les trois prochaines années (2010-2013) afin de permettre à de jeunes entrepreneurs dont les projets auront été jugés prometteurs d'obtenir un prêt sans intérêt et/ou des subventions s'échelonnant généralement entre 2 000 \$ et 10 000 \$.



## À QUI EST DESTINÉ CE FONDS ?

### Ce fonds s'adresse particulièrement à de jeunes entrepreneurs :

- agés entre 18 et 35 ans (exception d'âge possible sous certaines conditions) ;
- résidant dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ;
- ayant un projet d'affaires en phase de prédémarrage ou de démarrage ou encore en activité depuis peu ;
- membres d'une caisse Desjardins participante (ou qui s'engagent à le devenir sur réception d'une confirmation écrite de participation au projet).

### L'entreprise à but lucratif ou non lucratif doit :

- être légalement constituée ou en phase de le devenir ;
- être située sur le territoire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie ;
- être la première entreprise créée par l'entrepreneur ;
- générer une activité économique.

# CRÉAVENIR

Le fonds Créavenir Desjardins Rosemont–La Petite-Patrie favorise les promoteurs ayant une philosophie d'ouverture envers les travailleurs dans leurs relations de travail.

- La qualité des ressources humaines et la gestion participative sont des éléments aptes à bonifier un dossier. Le plan d'affaires doit démontrer un caractère de permanence, de rentabilité et de bonnes perspectives d'avenir en termes de potentiel d'emplois notamment et, si possible, d'embauche locale.
- L'entrepreneur doit également démontrer une connaissance et une expérience pertinentes du domaine et des aptitudes en gestion. Il doit déposer un plan d'affaires, un budget et, s'il s'agit d'une entreprise déjà établie, des états financiers.



NB : Le générique masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

# CRÉAVENIR

Programme de soutien  
à l'entrepreneuriat jeunesse de Desjardins